



## Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

\*\*\*\*\*

### DEMANDE DE COTATIONS

Émise le \_\_\_\_\_

#### Demande de Cotations

N°010 /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du 28/11/2023, relative à l'acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Projet :

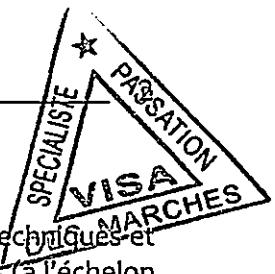
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

Pays : Cameroun

Financement : CREDIT N° IDA 69870-CM

Code Step: CM-MINPOSTEL-411530-GO-RFQ

Mars 2024



## Préface

Ce Dossier type de Demande de Cotations a été préparé à l'intention des ministères techniques et projets pour la passation des marchés de fournitures, par consultation de fournisseurs (à l'échelon international ou national) selon les modalités prévues dans le Crédit N° IDA 69870-CM et le Manuel de Procédure du PATNUC. Afin de clarifier et d'harmoniser la présentation des Dossiers de Consultation pour chacun des Marchés, le présent dossier, comprend les pièces suivantes :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

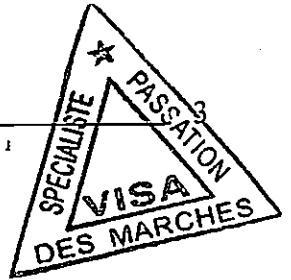
Section 1 : Les instructions aux fournisseurs ;

Section 2 : La lettre de Demande de Cotations ;

Section 3 : Les modèles d'annexes ;

Il est recommandé aux candidats de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.



## Table des Matières

### Section I – Instructions aux fournisseurs

<b>A. Introduction.....</b>	<b>4</b>
1. Dispositions générales .....	4
<b>B. Le Dossier de Demande de Cotations .....</b>	<b>4</b>
2. Contenu du Dossier .....	4
<b>C. Préparation des offres.....</b>	<b>4</b>
3. Langue de l'offre.....	4
4. Documents constitutifs de l'offre.....	4
5. Cotation.....	5
6. Monnaie de l'offre .....	5
7. Délai de validité des cotations .....	5
<b>D. Dépôt des cotations.....</b>	<b>5</b>
8. Cachetage et marquage des offres .....	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres .....	6
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....</b>	<b>6</b>
10. Ouverture des plis par la Commission .....	6
11. Evaluation et Comparaison des offres .....	6
<b>F. Attribution du Marché .....</b>	<b>7</b>
12. Attribution du Marché.....	7
13. Notification de l'attribution du Marché .....	7
14. Signature de la lettre de Marché .....	7
15. Corruption et manœuvres frauduleuses .....	7

### Section II – Lettre de Demande de Cotations.....8-9

<b>Section III – Modèles d'annexes.....</b>	<b>10</b>
1. Lettre de Cotations	
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)	
4. Description technique des fournitures (à remplir par le PATNUC)	
3. Lettre Commande	
5. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le PATNUC)	
6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	

## Section I - Instructions aux Fournisseurs<sup>1</sup>



L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du Marché<sup>2</sup>.

### A. Introduction

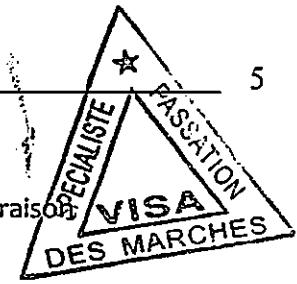
1. Dispositions générales      1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier      2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
  - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
  - (c) Modèle de lettre de cotation ;
  - (d) Modèle de lettre de Marché et
  - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur<sup>3</sup> devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

### C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre      3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais, correspondant à la langue de l'Acheteur<sup>4</sup>.
4. Documents constitutifs de l'offre      4.1 Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
- (a) La lettre de cotations, datée et signée ;
  - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
  - (c) Le projet de Lettre Commande dûment paraphé à chaque page, daté et signé.
  - (d) Les références du fournisseur : dans les prestations dans la fourniture du matériel informatique et bureautique sur les trois (03) dernières années à savoir 2021-2023 (joindre les références, contrats/Lette Commande /Marché (1<sup>ère</sup> page et page de signature enregistré), attestation de service fait ou Procès-Verbal de réception suivant le cas);
  - (e) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous



## 5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- hors taxes et tous droits de douanes (HT/HD);
- ou
- toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Cotations, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent Marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de Marché.
- 5.4 Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : (i) Registre de Commerce ; (ii) Attestation de conformité fiscale (iii) attestation de non faillite; (iv) Attestation CNPS; (v) attestation de non exclusion des marchés publics (vi) le Numéro d'identifiant Unique (vii) Attestation de domiciliation bancaire (viii) Une déclaration de non abandon des prestations de service au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023).

### NB :

- L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
- Il est rappelé que les pièces administratives qui devront être datées de moins de trois (03) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente*

## 6. Monnaie de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA.

## 7. Délai de validité des cotations

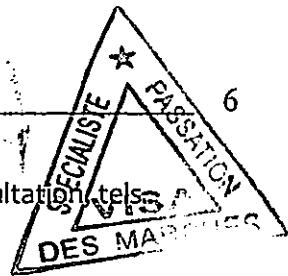
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période 90 jours.

## D. Dépôt des cotations

## 8. Cachetage et marquage des offres

- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et sept (07) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations : Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI Coordonnateur National du Projet d'Accélération et de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC),  
Tél. : 222 232 628/E-mail :procurement@patnuc.cm /contact@patnuc et

- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations



9. Date et heure limite de dépôt des offres 9.1 Les cotations doivent être déposées à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

**E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

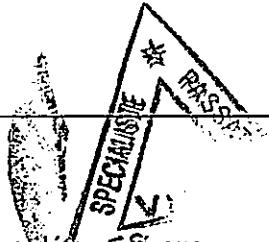
10. Ouverture des plis 10.1 L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Evaluation et Comparaison des offres 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs
  - l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ; toutes les caractéristiques évoquées sont essentielles ; toute offre non conforme sera rejetée. Seules les offres conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière ;
  - la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
  - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
  - Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

*L'expérience dans la fourniture du matériel informatique par la présentation d'une liste des marchés analogues (au moins deux (02) Marchés/Contrat/Lettre commande (fourniture du matériel informatique et bureautique) d'un montant minimum de 7 200 000 (Sept millions deux cent mille de FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal au cours des trois (03) dernières (2021, 2022 et 2023), assortis des Marchés/Contrats/ Lettre commande enregistrés première page, pages de signature accompagnés des Procès-verbaux/ de réception/attestation de service fait, doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations/Institutions acheteuses)*

**N.B : joindre les copies des contrats (premières et pages de signature) et des procès-verbaux de réception ou attestations de service fait y relatifs.**

### F. Attribution du Marché



- 12. Attribution du Marché** 12.1 L'Acheteur attribuera le Marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du Marché** 13.1 La signature de la lettre de Marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du Marché. Cette lettre de Marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de Marché** 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** 15.1 Le Nouveau Règlement de la Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition Novembre 2020 pour la lutte contre la corruption est applicable.

#### 15.2 Prescriptions

- 2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et d'abstention de toute fraude et corruption.

#### 2.2 Dans cette optique, la Banque

- a. définit aux fins de la présente clause, les termes ci-dessous de la façon suivante :
- i. est considéré comme un « acte de corruption » le fait de proposer, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;
  - ii. est considéré comme une « manœuvre frauduleuse » tout acte ou omission, y compris une présentation déformée des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;
  - iii. une « manœuvre collusoire » est une entente entre plusieurs parties destinée à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;
  - iv. une « manœuvre coercitive » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;
  - v. par « manœuvre obstructionniste », on entend :
    - (a) un acte visant à détruire, falsifier, altérer ou dissimuler délibérément tout élément de preuve dans une enquête, une fausse déclaration faite aux enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des pratiques coercitives ou collusaires présumées, ou la menace, le harcèlement ou l'intimidation d'une quelconque partie pour



l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête ; ou

- (b) un acte visant à entraver concrètement l'exercice par la Banque de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont conférés en vertu des stipulations du paragraphe 2.2 e ci-après :
- b. rejette la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste en vue de l'obtention dudit marché ou contrat.
- c. pourra prendre, en plus des recours juridiques prévus dans l'Accord Juridique pertinent, toutes mesures appropriées, y compris déclarer la passation de marché non conforme, si elle établit qu'à un moment quelconque un représentant de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt s'est livré à un acte de corruption, une manœuvre appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, notamment sans avoir informé la Banque dans les brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;
- d. Sanctionne, en application des Directives pour la Lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des Sanction du Groupe de la Banque Mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, à un moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;
- e. exige qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'appel d'offres et d'appels à propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit ;
- f. exige que, s'agissant des opérations financées par la Banque qui doivent être mises en œuvre sur la base de modalités nationales de passation de marchés et de PPP, approuvées par la Banque, les soumissionnaires (candidats/proposants) et consultants soumettant des offres/propositions, acceptent l'application des Directives pour la lutte contre la corruption et s'engagent à les respecter tout au long du processus de passation des marchés, de la sélection et de l'exécution du contrat, et reconnaissent notamment le droit de la Banque d'effectuer des inspections et des vérifications selon les stipulations du paragraphe 2.2 e. Les Emprunteurs s'engagent à consulter et à observer les listes des personnes morales et physiques suspendues ou exclues par le Groupe de la Banque Mondiale.

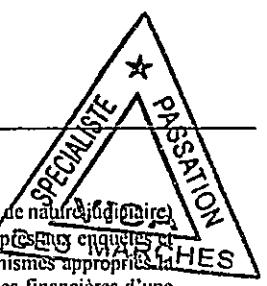


En cas de signature par un Emprunteur d'un contrat avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant et

g. exige que, lorsque l'Emprunteur sélectionne une Institution des Nations Unies comme fournisseur de Fournitures, de Travaux, de Services Autres que des Services de Consultants ou de Services d'Assistance Technique, conformément aux paragraphes 6.47-6.48 et 7.28 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)-Juillet 2016, en vertu d'un Accord signé entre l'Emprunteur et l'Institution des Nations Unies, les stipulations ci-dessus du paragraphe 2 de la présente Annexe relatives aux sanctions applicables en cas de fraude et de corruption s'appliquent également à tous les entrepreneurs, consultants, sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, et leurs employés, qui ont signé un contrat avec ladite institution des Nations Unies. Par dérogation à ce qui précède, les paragraphes 2.2d et 2.2 et ne s'appliquent pas aux Institutions des Nations Unies et à leurs employés, et le paragraphe 2.2 et ne s'applique pas aux contrats passés entre une Institution des Nations Unies et ses prestataires de services et fournisseurs.

Dans ce cas, l'Institution des Nations Unies applique ses propres règles et réglementations pour enquêter sur des allégations de fraude ou de corruption, sous réserve des conditions convenues entre la Banque et l'Institution des Nations Unies concernée, notamment en ce qui concerne l'obligation de tenir la Banque régulièrement informée des décisions et mesures prises. La Banque conserve le droit d'exiger de l'Emprunteur qu'il exerce des recours tels qu'une interruption provisoire ou définitive du projet. Les Institutions des Nations Unies consultent la liste établie par le Groupe de la Banque Mondiale des personnes physiques ou morales suspendues ou exclues. En cas de signature par une institution des Nations Unies d'un contrat ou d'un bon de commande avec une personne physique ou morale suspendue ou exclue par le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque ne financera pas les dépenses correspondantes et pourra exercer d'autres recours, le cas échéant.

2.3 Avec l'accord formel de la Banque, l'Emprunteur peut exiger dans les dossiers d'appel d'offres et d'appel à propositions pour les marchés financés par la Banque, que les Soumissionnaires ou consultants incluent dans leur offre ou proposition un engagement de respect, dans le cadre du Processus de Passation de Marché, des lois nationales contre la fraude et la corruption (y compris les pots-de-vin) telles qu'énumérées dans la Demande de Propositions. La Banque accepte l'inclusion d'une telle exigence à la demande de l'Emprunteur, sous réserve que les modalités régissant cet engagement soient jugées satisfaisantes par la Banque



<sup>1</sup> Dans le contexte, les inspirations relèvent généralement, le caractère d'enquêtes (c'est-à-dire de nature judiciaire).  
 Elles incluent des activités, conduites par la Banque ou des personnes nommées par elle, propres aux enquêtes d'audits, telle l'évaluation de la véracité des allégations de fraude et corruption, par des mécanismes appropriés. La liste de ces activités donnée ci-après est non exhaustive : accéder aux comptes et aux données financières d'une personne ou morale, les examiner et en faire des copies autant que de besoin ; accéder à d'autres documents, données et informations (sous format papier ou électronique) jugés utiles pour l'enquête ou l'audit et en faire des copies autant que de besoin : interroger les membres du personnel et d'autres personnes concernées ; réaliser des inspections physiques et des visites de sites ; obtenir la vérification des informations par un tiers.

<sup>1</sup> Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du Marché et ne sont plus applicables une fois le Marché signé.

<sup>2</sup> Le terme " Marché "signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.

<sup>3</sup> Le terme "Fournisseur "signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché

<sup>4</sup> Le terme "Acheteur" signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes, telle qu'elle est identifiée dans la présente Demande de Cotations.

## LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS

N°77/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/24 du 28/03/2024 relative à l'acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Mesdames/Messieurs les Directeurs de :

N°	NOMS DES PRESTATAIRES	LOCALISATION	TELEPHONE
01	MAK DISTRIBUTION SARL	YAOUNDE	BP 12640 YAOUNDE : Tel : 696 32 1591
02	CAM2LOGS	YAOUNDE	BP : 8657 Tel : 675 735 650/698 513 656
03	ETS WIMATS	DOUALA	Tel: 677 550 919/677 157 540
04	GLOTELHO SA	YAOUNDE	BP : 17685 DOUALA : Tel : 233 43 47 58/ 677 75 53 00/ 233 19 30 57
05	INTEK SARL	YAOUNDE	BP : 12841 TEL : 2222210/ 22231095
06	TEXYS SARL	YAOUNDE	BP : 12203 TEL : 222 22 22 29/ 677 42 36 01
07	CAMEROUN LEADER COMPUTER	YAOUNDE	BP: 53 55 Yaoundé, Tel : 699 345 500/677 45 26 24
08	LGI	YAOUNDE	Tél. : 697 83 26 21

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) des Fonds pour le financement du Projet PATNUC et se propose d'utiliser une partie de ces Fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat à clientèle pour laquelle cette Demande de Cotations est élaborée.
2. Il est prévu dans le cadre de ce marché, de solliciter les prestations de services désignées ci-après : acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC).  
Dans le cadre de la présente Demande de Cotations, les prestations sont à fournir par un contrat à l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.
3. L'exécution du marché se fera pour une durée d'un (01) mois, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.



4. Le Coordonnateur National du PATNUC invite les prestataires ci-dessus désignés, à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotations à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente lettre de Demande de Cotations.

5. Le soumissionnaire devra produire les copies certifiées conformes des pièces administratives ci-après, valables pour l'exercice en cours :

- Le numéro d'identifiant Unique (NIU) ;
- L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le ministère en charge des Finances ;
- L'attestation de conformité fiscale signée des services des Impôts qui certifie que le soumissionnaire a effectué toutes ses déclarations réglementaires en matière ; d'impôts datant de moins de trois mois ;
- L'attestation de non exclusion des marchés publics ;
- L'attestation de la CNPS datant de moins de trois mois ;
- Le registre de commerce signé par les services compétents.
- L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance ;
- Une déclaration de non abandon des prestations de service au cours de cinq (05) dernières années.

6. Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour leur remise. Elles doivent être déposées en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) marqués comme tel, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 24 Avril 2024 à 14 heures précises (heure locale) et contenant la mention : « Demande de Cotations N° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM/24 du 28 Mars 2024 pour l'acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)».

7. L'ouverture des plis se fera par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PATNUC, le 24 Avril 2024 à 14 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de passation des Marchés du PATNUC.

8. La CSPM procèdera à l'évaluation des cotations selon l'ordre ci-après :

8.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) devra procéder à la vérification de la conformité des pièces administratives : l'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces originales ou copies certifiées conformes par les services compétents en cours de validité (datées de moins de trois mois) suivantes : (i) la Numéro d'identifiant Unique ; (ii) l'attestation de domiciliation bancaire ; (iii) l'attestation de conformité fiscale ; (iv) l'attestation de non exclusion des marchés publics ; (v) l'attestation pour soumission (CNPS) à la présente cotation, (vi) le registre de commerce signé par le service compétent, (vii) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de première instance et (viii) la déclaration de non abandon des prestations de services au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023).

**NB :**

- ✓ *L'absence de l'une des pièces du dossier administratif (i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii) ne constituera pas un motif de rejet de l'offre. Néanmoins, la présentation de ces pièces certifiées conformes, signées et datées sera une condition d'attribution du Marché.*

### 8.2 L'examen de la conformité technique des cotations

L'offre devra contenir :

- le délai de livraison ;
- les fiches techniques pour les ordinateurs portables, l'imprimante et le tableau à l'écran tactile interactif et photos/images pour les autres équipements;
- le bordereau descriptif et quantitatif bien renseigné et conforme à celui demandé ;
- tous les prix unitaires quantifiés ;
- les justificatifs des marchés dans le domaine du matériel informatique, produits par les soumissionnaires (*une liste de marché fourniture du matériel informatique et bureautique (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 7200 000 (Sept millions deux cent mille) de FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal au cours de l'année en cours ou des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023), assortis des Marchés/contrats/Lettre-Commande-enregistrés-première-page, pages-de-signature-et-Procès-verbaux de réception/attestation de service fait, doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations/Institutions acheteuses*)
- la lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite
- la description technique des prestations.

9. L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques. Toute offre non conforme sera rejetée.

L'analyse technique consistera à vérifier la validité des critères ci-après :

N°	CRITERES	Seuil/conformité	Évaluation (OUI/NON)	Observations
1.	Le délai de livraison			
2.	Les fiches techniques pour les Tablettes, et les photos/images pour les autres équipements	Les Fiches et les photos du matériel sont produites		
3.	Bordereau Descriptif et Quantitatif	Conforme aux délais demandés		
4.	Tous les prix unitaires quantifiés	Conforme		

5.	Liste des marchés analogues (au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 7 200 000 FCFA TTC chacun) réalisés par le soumissionnaire en tant que Prestataire principal au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) N.B : joindre les copies des contrats enregistrés (premières et pages de signature) et des procès-verbaux de réception ou	Conforme		
6.	Description technique des prestations et exhaustivité des services commandés	Toutes les spécifications techniques sont prises en compte		
7.	La lettre d'engagement sur le respect des délais de livraison exigés est produite	Disponible dans le dossier		

**NB :** -Toutes les caractéristiques techniques exigées sont essentielles ;  
 -Toute offre non conforme sera rejetée.

9.1 Seules les offres jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.

9.2 La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant, le cas échéant, les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires.

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché sur proposition de la CSPM, au Fournisseur, dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et la moins disante.

10. Adresse de retrait des Demandes de Cotations et de dépôt des plis se fera à l'Unité de Gestion du PATNUC, sis à ENEO Centrale, 1er étage du bâtiment annexe du MINPOSTEL situé entre la Poste centrale et ENEO, Tél. : 222 232 628 Email. : [procurement@patnuc.cm](mailto:procurement@patnuc.cm)/[contact@patnuc.cm](mailto:contact@patnuc.cm).

Yaoundé, le 28/03/2024

**Ampliations :**

- ARMP
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.



DÉMIFU Windfred FUAYE KENJI



### Request for Quotation

N°MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/2024 of 23/03/2024 relating to the supply and installation  
of computing equipments of MGP focal points and data collection points as part for  
complaints management on behalf of the Acceleration and Digital Transformation Project  
Management Unit in Cameroon (PATNUC)

Ladies/Gentlemen The General Manager of :

N°	NOMS DES PRESTATAIRES	LOCALISATION	TELEPHONE
01	MAK DISTRIBUTION SARL	YAOUNDE	BP 12640 YAOUNDE : Tel : 696 32 1591
02	CAM2LOGS	YAOUNDE	BP : 8657 Tel : 675 735 650/698 513 656
03	ETS WIMATS	DOUALA	Tel: 677 550 919/677 157 540
04	GLOTELHO SA	YAOUNDE	BP : 17685 DOUALA : Tel : 233 43 47 58/ 677 75 53 00/ 233 19 30 57
05	INTEK SARL	YAOUNDE	BP : 12841 TEL : 22222210/ 22231095
06	TEXYS SARL	YAOUNDE	BP : 12203 TEL : 222 22 22 29/ 677 42 36 01
07	CAMEROUN LEADER COMPUTER	YAOUNDE	BP: 53 55 Yaoundé, Tel : 699 345 500/677 45 26 24
08	LGI	YAOUNDE	Tél. : 697 83 26 21

1. The Government of the Republic of Cameroon has set up the "Program for the Acceleration of the Digital Transformation of Cameroon ", abbreviated PATNUC, for the purpose of its proper functioning, it intends to use part of this funding to make payments authorised under the Client Contract for which this Request for Quotation has been prepared.
2. Within the framework of this contract, it is envisaged to request the following services the supply and installation of computing equipments of MGP focal points and data collection points as part for complaints management on behalf of the Acceleration and Digital Transformation Project Management Unit in Cameroon (PATNUC) In the

context of this Request for Quotation, the services are to be provided through a client contract to the project management Unit (PATNUC).

3. For the initial requirements of the order, delivery shall be made within one (01) months, upon notification of the service order. In addition, subsequent deliveries shall be made within the

4. The National Coordinator hereby invites interested service providers to consult and withdraw the Request for Quotation free of charge at the address below, upon publication of this Request for Quotation letter.

5. The tenderer must produce certified copies (less than 3 months old) of the following administrative documents, signed by the competent authorities and valid for the current year:

- Taxpayer's card;
- Certificate of bank domiciliation;
- A debt clearance certificate;
- Certificate of non-exclusion from public contracts;
- Certificate for CNPS submission; Trade register;
- Certificate of non-bankruptcy;
- the declaration of non-abandonment of the provision of services over the last five (05) years (2019-2023).

6. Bids shall remain valid for a period of ninety (90) days from the deadline set for their submission. They shall be submitted in seven (07) copies (one original and 6copies) marked as such, and labelled as "Request for Quotation N° / MINPOSTEL/PATNUC/CSPM /SPM/24 of 28 APR 2024 the supply and installation of computing equipments of MGP focal points and data collection points as part for complaints management on behalf of the Acceleration and Digital Transformation Project Management Unit in Cameroon (PATNUC) at the following address: PATNUC Implementation Unit, 1st floor of the MINPOSTEL annex building located between the Central Post Office building and Central ENEO building, Tel: 222 232 628 Email. procurement@patnuc.cm/contact@patnuc.cm. latest 24 APR 2024 at 14 P.m.

7. The bids shall be opened by the Special Procurement Commission (CSPM) of PATNUC on 24 APR 2024 at 15 p.m. prompt, in the presence of the bidders or their representatives if they so wish, in the meeting room of the Special Procurement Tender's Board of PATNUC.

8. CSPM shall assess the ratings in the following order:

8.1 Examination of the admissibility of administrative files: the tenderer's offer must include the following original documents or copies certified by the competent services (dated less than three months): (i) the certificate of registration; (ii) the certificate of bank domiciliation; (iii) the certificate of non-taxation; (iv) the certificate of non-exclusion from public contracts; (v) the

certificate for submission (CNPS) to this quotation, (vi) the certificate of location, (vii) the trade register and (viii) the certificate of non-bankruptcy (viii) the declaration of non-abandonment of the provision of services over the last five (05) years (2019-2023).

**NB:** The absence of any of the documents in the administrative file (i, ii, iii, iv, v, vi, vii and viii) shall not constitute a reason for rejecting the tender. Nevertheless, the presentation of these documents in original or certified copies, signed and dated, shall be a condition for the award of the Contract.

## 8.2 Review of technical compliance of quotations

The offer should contain:

- Delivery deadline;
- Technical data sheets for laptops, printer and interactive touch screen board and photos/images for other equipment;
- Estimated and Quantitative Cost shall be provided and conforms to that requested;
- All quantified unit prices;
- Evidence of similar contracts produced by the tenderers shall be convincing;
- ~~Letter of commitment on meeting the required delivery deadlines shall be produced;~~
- Technical description of services.

9. Examination of the conformity of quotations, from the point of view of deadlines and technical specifications. Any non-compliant offer will be rejected

9.1 The technical analysis will consist of checking the validity of the following criteria:

N°	CRITEREAS	Threshold/compliance	Evaluation (YES/NO)	Observations
1	The delivery time			
2	Technical sheets for Tablets, and 2 photos/images for other equipment	Pictures of the equipment are produced		
3	Estimated and Quantitative Cost	Compliant with that requested		
4	All the unit price quantified	Compliant		



5	List of similar contracts (at least two (02) hardware contracts for a minimum amount of 7200 000 FCFA including tax each) carried out by the bidder as Main Service Provider over the last three (03) years (2021, 2022 and 2023 ) N.B: attach copies of contracts (first and signature pages)	Compliant		
6	Technical description of the services and completeness of the services ordered	All technical specifications are taken into account		
7	the letter of commitment to respect the required delivery times is produced	Available in file		

**NB:** -All required technical features are essential;  
-Any non-compliant offer shall be rejected.

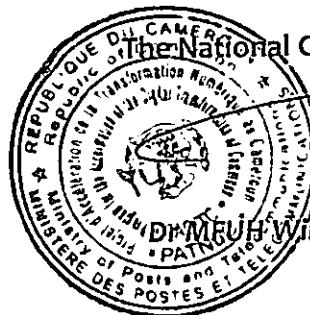
9.2 Only offers found to be substantially compliant shall be subject to financial analysis.

9.3 Verification of arithmetic operations: this is done by multiplying, where appropriate, unit prices by quantities and using the letter price to make the necessary corrections.

The Project Owner shall award the Contract, on the proposal of CSPM, to the Supplier whose bid is determined to be substantially responsive to the provisions of the Request for Quotation and to be the lowest priced.

10. Address for collection of Requests for Quotation and submission of bids: PATNUC Implementation Unit, 1st floor of the MINPOSTEL annex building located between the Central Post Office building and Central ENEO building, Tel: 222 232 628 Email. procurement@patnuc.cm/contact@patnuc.cm

Yaounde, on 20/07/2021



Copies to:

- ARMP;
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- DISPLAY



## Section III – Modèles d'annexes

### 1. Lettre de Cotations

Date: \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°: \_\_\_\_\_

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer [description des fournitures et services] conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: \_\_\_\_\_

## Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

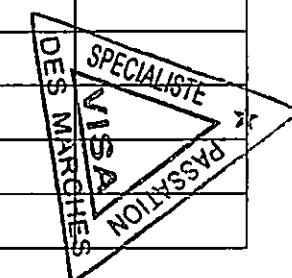
Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

Date de remise des plis le

**2. Bordereau Descriptif et Quantitatif**  
 (à remplir par le Fournisseur)

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DES POINTS FOCAUX MGP DES ARRONDISSEMENTS ET DES POINTS DE COLLECTE DES DONNEES DANS LA CADRE DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE COMPTE DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)**

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	Tablette Androïd : - Technologie : GSM / HSPA / LTE / - Carte sim : Micro et nano sim - Dimension : au moins 10 pouces - Plateforme : Androïd 8 upgradable - Mémoire interne : 64GB, extensible - Ram : 4 Go - Caméra principale : au moins 13 MP, LED Flash, HDR - Batterie : Li-Po, au moins 8 000 mAh	50			01 mois	UGP/PAT NUC
2.	Power Bank 20 000 mAh 2.1A Charge Rapide LED Power Bank	50				
3.	Bloc note simple A5 paquets de 8 pièces	40				
4.	Cahier de registre simple (400 p) 23 x 26 mm	300				
5.	Stylos à bille bleu en paquet de 50	10				
6.	Stylos à bille rouge en paquet de 50	10				
7.	Crayons ordinaires avec gomme en paquet de 12	30				
8.	Traceuses 30 cm (incassable)	300				
9.	Taille crayon en fer, 2 trous	300				

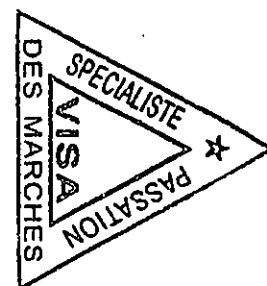


10.	Trombones papiers clips 32mm en boite	30				
11.	Surligneur POWER paquet de 4	70				
12.	Corrector stylo, marque Bic (7 ml)	300				
13.	Chemise à rabat transparente plastique en paquet de 10 pièces (L) 310 x (P) 10 x (H) 440 mm Conditionnement : paquet de 12	40				

**NB :** La livraison de la présente commande se fera dans un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des prestations

La non-conformité pour l'essentiel de la description des fournitures proposées est un motif de rejet de l'offre ;

Les caractéristiques et les performances techniques qui sont données dans la présente Demande de Cotations sont des minimas.



## Projet d'Accélération de la Transformation du Numérique au Cameroun (PATNUC)

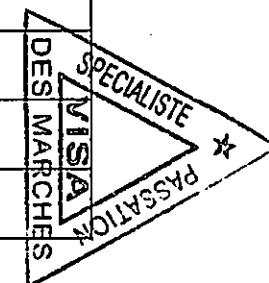
Consultation n° /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM

Date de remise des plis le

**3 – Description technique des Fournitures**  
**(à remplir par le Fournisseur)**

**ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DES POINTS FOCAUX MGP DES ARRONDISSEMENTS ET DES POINTS DE COLLECTE DES DONNEES  
 DANS LA CADRE DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE COMPTE DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION  
 NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)**

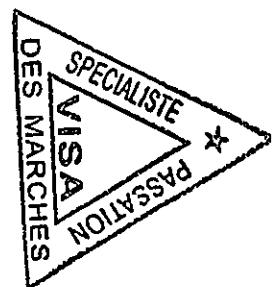
N°	Caractéristiques	Unité	Qté
1	<b>Tablette Androïd :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Technologie : GSM / HSPA / LTE /</li> <li>- Carte sim : Micro et nano sim</li> <li>- Dimension : au moins 10 pouces</li> <li>- Plateforme : Androïd 8 upgradable</li> <li>- Mémoire interne : 64GB, extensible</li> <li>- Ram : 4 Go</li> <li>- Caméra principale : au moins 13 MP, LED Flash, HDR</li> <li>- Batterie : Li-Po, au moins 8 000 mAh</li> </ul>	Pièce	50
2	Power Bank 20 000 mAh 2.1A Charge Rapide LED Power Bank	Pièce	50
3	Bloc note simple A5 paquets de 8 pièces	Paquet	40
4	Cahier de registre simple (400 p) 23 x 26 mm	Pièce	300
5	Stylos à bille bleu en paquet de 50	Paquet	10
6	Stylos à bille rouge en paquet de 50	Paquet	10
7	Crayons ordinaires avec gomme en paquet de 12	Paquet	30
8	Traceuses 30 cm (incassable)	Pièce	300



N°	Caractéristiques	Unité	Qté
9	Taille crayon en fer, 2 trous	Pièce	300
10	Trombones papiers clips 32mm en boite	Boîte	30
11	Surligneur POWER paquet de 4	Paquet	70
12	Corrector stylo, marque Bic (7 ml)	Pièce	300
13	Chemise à rabat transparente plastique en paquet de 10 pièces (L) 310 x (P) 10 x (H) 440 mm Conditionnement : paquet de 12	Paquet	40

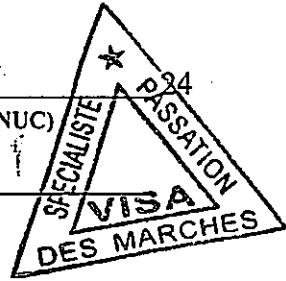
N.B : Le fournisseur s'assurera de la garantie des tablettes pour une durée de six (06) mois à compter de la date de réception du matériel.

- NB : (1) Les présentes spécifications techniques sont minimales  
 (2) Des modèles d'illustration et échantillons sont joints par le soumissionnaire  
 (3) La non-conformité pour l'essentiel de la description des fournitures proposées est un motif de rejet de l'offre ;



Consultation n° /MINPOSTEL/ PATNUC/CSPM/SPM du \_\_\_\_\_

Date de remise des plis le \_\_\_\_\_



#### 4. Lettre Commande

LETTRE COMMANDE N° /2024/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC .....  
 ..... B.P: .....; TEL: (237) ..... POUR  
 L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DES POINTS FOCAUX MGP DES ARRONDISSEMENTS ET DES  
 POINTS DE COLLECTE DES DONNEES DANS LA CADRE DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE  
 COMPTE DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN  
 (PATNUC)

TITULAIRE : ..... B.P: .....; TEL: .....

OBJET : Acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

LIEU DE LIVRAISON	:	UNITE DE GESTION DU PROJET PATNUC
DUREE	:	Un (01) MOIS
MONTANT MAXIMUM	:	..... FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRIS
FINANCEMENT	:	CREDI 69870-CM
CODE STEP		CM-MINPOSTEL-411530-GO-RFQ
EXERCICE	:	2024
SOUSCRIT LE	:	
SIGNEE LE	:	
NOTIFIEE LE	:	
ENREGISTREE LE	:	



ENTRE,

L'Etat du Cameroun à travers le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL), représenté par Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI, Coordonnateur National du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) ci-après désigné le « Client », sis à Yaoundé, situé entre la Poste centrale et ENEO centrale, au 1er étage du bâtiment annexe du MINPOSTEL, Tél. : +237 222 232 628

D'UNE PART,

Et ..... B.P: ..... Yaoundé, Tél. : (237) ..... représenté, par son ..... ci-dessous désigné le «Fournisseur »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:



## SOMMAIRE

**CHAPITRE I – GENERALITES**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	27
ARTICLE 3 – PIECES CONTRACTUELLES .....	27
ARTICLE 4 – TEXTES GENERAUX.....	27
ARTICLE 5 – DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS .....	28
ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON.....	29
ARTICLE 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR.....	29

**CHAPITRE II – EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	30
ARTICLE 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION DES FOURNITURES.....	30
ARTICLE 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR.....	30
ARTICLE 11 – RECEPTION DU MATERIEL.....	31
ARTICLE 12 – ASSURANCE ET TRANSPORT.....	31

**CHAPITRE III – DISPOSITIONS FINANCIERES**

ARTICLE 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	31
ARTICLE 14 – RETENUE DE GARANTIE.....	31
ARTICLE 15 – GENERALITES – PRIX.....	32
ARTICLE 16 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE.....	33
ARTICLE 17 – MODALITES DE PAIEMENT.....	33
ARTICLE 18 – PENALITES.....	33
ARTICLE 19 – DOMICILIATION BANCAIRE.....	34
ARTICLE 20 – REGIME FISCAL.....	34
ARTICLE 21 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT.....	34

**CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES**

ARTICLE 22 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 23 – LITIGES.....	34
ARTICLE 24 – RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	34
ARTICLE 25 – VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE.....	34



## CHAPITRE I – GENERALITES

### Article 1er- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques y relatives.

### Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée entre ..... , B.P: ....., Tél.: (237) ..... et le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) conformément à l'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations.

### Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

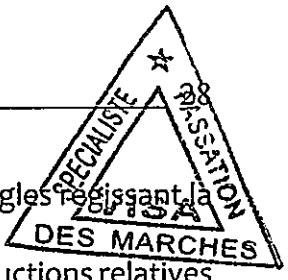
Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La lettre de soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires de la consultation ;
- Le détail estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau descriptif.

### Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente Lettre Commande est soumise à :

1. L'Accord de Financement crédit IDA N°69870-CM du 23 décembre 2022 ;
2. La Constitution de la République du Cameroun ;
3. La loi n°73/7 du 07 décembre 1973 relative aux droits du Trésor pour la sauvegarde de la fortune publique ;
4. La loi n°98/073 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
5. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
6. Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
8. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. L'Arrêté N° 023/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités d'application de la Demande de Cotations ;



10. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'exécution du budget de lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de
12. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun.

## **Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

### **5.1. Définitions générales**

- L'Autorité Contractante (AC) est : le Coordonnateur National du PATNUC, ci-après désigné Autorité Contractante ;
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation de la prestation (l'ingénieur du marché) est : Un Représentant du PATNUC ;
- Le Maître d'Ouvrage Délgué est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- Le Chef de service du Marché est : le Coordonnateur National du PATNUC ou son représentant,
- Le Fournisseur est : .....

### **5.2. Nantissement**

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Coordonnateur National du PATNUC ;
- L'organisme chargé du paiement est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est : le Responsable Administratif et Financier du PATNUC.

## **Article 6 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à d'un (01) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

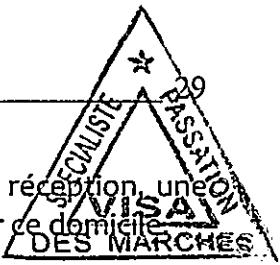
Le lieu de livraison du matériel est l'Unité de Gestion du Projet PATNUC.

## **Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur fait élection de domicile à Yaoundé, B.P: ....., Tél.: (237)

.....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.



Toutefois, il devra disposer d'un entrepôt à Yaoundé pour des besoins de réception, une visite sera effectuée par la Commission Spéciale des Marchés pour confirmer ce domicile.

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

### Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

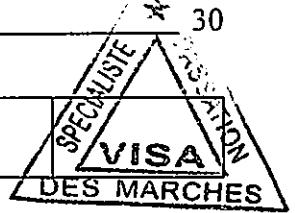
Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture de services tels que décrits dans l'article 9 sous le contrôle de la Coordination Nationale du PATNUC et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications du présent contrat.

### Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES

Les prestations du Fournisseur comprennent en objet acquisition des équipements des points focaux MGP des arrondissements et des points de collecte des données dans la cadre de la gestion des plaintes pour le compte du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC), conformément aux caractéristiques techniques décrites ci-après :

No	Description détaillée de l'article	Quantité
1.	<b>Tablette Androïd :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Technologie : GSM / HSPA / LTE /</li> <li>- Carte sim : Micro et nano sim</li> <li>- Dimension : au moins 10 pouces</li> <li>- Plateforme : Androïd 8 upgradable</li> <li>- Mémoire interne : 64GB, extensible</li> <li>- Ram : 4 Go</li> <li>- Caméra principale : au moins 13 MP, LED Flash, HDR</li> <li>- Batterie : Li-Po, au moins 8 000 mAh</li> </ul>	50
2.	Power Bank 20 000 mAh 2.1A Charge Rapide LED Power Bank	50
3.	Bloc note simple A5 paquets de 8 pièces	40
4.	Cahier de registre simple (400 p) 23 x 26 mm	300
5.	Stylos à bille bleu en paquet de 50	10
6.	Stylos à bille rouge en paquet de 50	10
7.	Crayons ordinaires avec gomme en paquet de 12	30
8.	Traceuses 30 cm (incassable)	300
9.	Taille crayon en fer, 2 trous	300
10.	Trombones papiers clips 32mm en boite	30
11.	Surligneur POWER paquet de 4	70
12.	Corrector stylo, marque Bic (7 ml)	300
13.	Chemise à rabat transparente plastique en paquet de 10 pièces	40

	(L) 310 x (P) 10 x (H) 440 mm Conditionnement : paquet de 12
--	---



#### **Article 10 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR**

Le Fournisseur devra produire sept (07) exemplaires enregistrés des pièces constitutives de la présente Lettre Commande.

#### **Article 11 – RECEPTION DES SERVICES**

La réception par une Commission composée des membres ci-après :

- **Président** : Le Maître d’Ouvrage Délégué ou son représentant,
- **Rapporteur** : Ingénieur du Marché ;
- **Membres** :
- Le chef service du marché : Le Coordonnateur National du PATNUC ou son représentant,
- Un représentant du PATNUC ;
- **Observateur** : MINMAP ;
- **Invité** : Le Prestataire.

La Commission de réception s’assurera que les services remplissent les conditions de la présente Lettre Commande.

Cette Commission dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires seront remis au Fournisseur pour joindre à ses factures.

#### **Article 12 – ASSURANCE**

Le Fournisseur est tenu de souscrire une police d’assurance devant couvrir la qualité des services à fournir.

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **Article 13 : CAUTIONNEMENT DÉFINITIF**

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché.

Il est constitué et transmis au chef du service du Marché dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de notification du Marché.

Le cautionnement sera restitué dans un délai de six (06) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d’Ouvrage Délégué après demande du fournisseur.



#### Article 14 – GENERALITES – PRIX

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

#### Article 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande est évalué de la manière suivante :

Arrêté la présente Lettre Commande à la somme de ..... Francs CFA  
Toutes Taxes Comprises, montant ferme et non révisable.

#### Article 16 – MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués en Franc CFA par le PATNUC sur présentation des pièces ci-après :

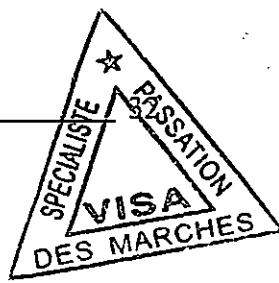
- Copie d'une facture proforma
- La Lettre Commande enregistrée+ quittance d'enregistrement
- Une facture définitive timbrée (01 original et 03 copies) suivant la réglementation en vigueur représentant les montants Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises ;
- Un décompte de la tranche de paiement le cas échéant ;
- Un bordereau de livraison ;
- Un Procès-verbal de réception ;
- Un certificat de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
- Un avis d'imposition des retenues à la source ;
- Un exemplaire du dossier fiscal à jour ;
  - le NIU
  - l'attestation de non redevance de moins de 03 mois
  - Un plan de localisation timbrée
  - Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) actualisé
  - Le Registre de Commerce

Les paiements se feront par virement au nom de ..... , B.P: ..... , Tél. : (237)

.....

#### Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en Franc CFA dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle le prestataire a signé le procès-verbal de réception et présente les factures au Coordonnateur National du PATNUC après visa du MINMAP.



## Article 17 : PÉNALITÉS

### A. Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;

b. Un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels.

### B Pénalités spécifiques

18.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est possible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard;
- Remise tardive de l'assurance qui couvre la qualité des services : un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.

## Article 18 – DOMICILIATION BANCAIRE

Les paiements seront effectués en Francs CFA à la réception du matériel par virement au compte de ..... ouvert à ..... au N° .....

## Article 19 – REGIME FISCAL

Le Fournisseur se conformera à la législation en vigueur au Cameroun sur les taxes et impôts.

## Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.



## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

### **Article 21 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Sept (07) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés.

### **Article 22 – LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

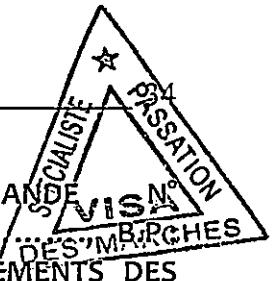
A défaut de règlement à l'amicable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **Article 23 – RESILIATION DU CONTRAT**

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

### **Article 24 – VALIDITE DU CONTRAT**

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Coordonnateur National du PATNUC et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.



PAGE ..... ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE /2023/LC/MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM PASSÉE AVEC .....  
....., TEL.: (237) ..... POUR ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DES  
POINTS FOCAUX MGP DES ARRONDISSEMENTS ET DES POINTS DE COLLECTE DES  
DONNEES DANS LA CADRE DE LA GESTION DES PLAINTES POUR LE COMPTE DU PROJET  
D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

En présence des témoins, les parties ont signé la présente Lettre Commande en conformité  
avec les lois du Cameroun le jour et an mentionnés ci-dessous.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

LU ET APPROUVE

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PATNUC

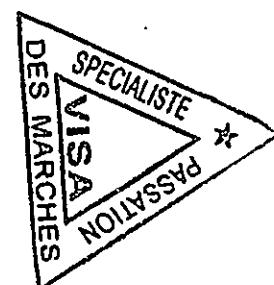
## Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° \_\_\_\_ /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du \_\_\_\_\_ Date de remise des plis le \_\_\_\_\_

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

## 5 – Tableau comparatif des cotations

Nº	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			oui	non	lieu	délai			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									



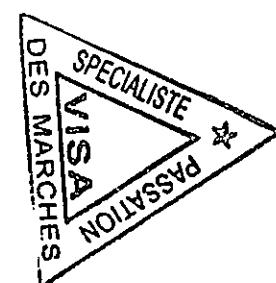
## Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC)

Consultation N° \_\_\_\_\_ /MINPOSTEL/PATNUC/CSPM/SPM du \_\_\_\_\_ Date de remise des plis le \_\_\_\_\_

Lieu d'ouverture : Siège du PATNUC

## 6. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

N°	Liste des établissements de crédit	Siège
01	Afriland First Bank (FIRST BANK) B.P. 11 834, Yaoundé	FIRST BANK
02	Banque Atlantique Cameroun (BACM) B.P. 2 933, Douala	BACM
03	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) B.P. 12 962, Yaoundé	BC-PME
04	Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) B.P. 600, Douala	BGFIBANK
05	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) B.P. 1 925, Douala	BICEC
06	Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala	BOA Cameroun
07	Citibank Cameroun (CITIGROUP) B.P. 4 571, Douala	CITIGROUP
08	Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala	CBC
09	Crédit Communautaire d'Afrique - Bank (CCA-BANK) B.P. 30 388, Yaoundé	CCA-BANK
10	Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala	ECOBANK
11	National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) B.P. 6 578, Yaoundé	NFC-Bank
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun) B.P. 300, Douala	SCB-Cameroun
13	Société Générale Cameroun (SGC) B.P. 4 042, Douala	SGC
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P. 1 784, Douala	SCBC



15	Union Bank of Cameroon (UBC) B.P. 15 569, Douala	UBC
16	United Bank for Africa (UBA) B.P. 2 088, Douala	UBA
17	BANGE Bank Cameroun	BANGE

INP Liste des Compagnies d'assurance	
01	Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
02	Area Assurances S.A, B.P. 1531, Douala
03	Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
04	Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
05	Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
06	CPA S.A, B.P. 54, Douala
07	Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
08	Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
09	SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10	Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11	Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala

